

Que cette Chambre accorde son appui moral au président de la Chambre des communes pour que soient effectués pendant la période électorale prochaine les travaux d'agrandissement des bureaux ou que soient relocalisées les équipes des *Débats*, afin que soient respectées, au moins, les normes minima sur la salubrité du milieu de travail qui s'appliquent ordinairement dans l'entreprise privée.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 43 du Règlement la présentation d'une telle motion demande le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LOTO CANADA

LE GASPILLAGE IMPUTABLE À LA PRÉTENDUE MAUVAISE
ADMINISTRATION DU PROGRAMME LOTO SELECT

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État (santé et sport amateur) et concerne la tentative manquée du gouvernement de mettre sur pied, l'année dernière, un système de loterie informatisée.

Le ministre peut-il confirmer les conclusions du rapport dont il a été question hier soir sur l'antenne de Radio-Canada selon lesquelles la mauvaise administration du programme Loto Select dont le gouvernement s'est rendu coupable va coûter au total treize millions de dollars dont huit millions au gouvernement fédéral et cinq millions aux gouvernements provinciaux?

L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État (santé et sport amateur)): Monsieur l'Orateur, je puis en effet confirmer cette information. Comme je l'ai indiqué, j'ai l'intention de déposer ce document à la Chambre des communes et je compte même le faire dès aujourd'hui. Pour une fois, les chiffres avancés par la Société Radio-Canada sont exacts et je peux même ajouter que 13.2 millions de dollars sur les 60 millions prévus au contrat, ont été engagés.

Une voix: Quelle honte!

Mme Campagnolo: L'Ontario et le Québec paieront 5.15 millions de dollars et Loto Canada 7.97 millions de dollars. Le député devrait savoir que ces huit millions qu'il appelle du gaspillage ont permis à Loto Canada et donc à tous les Canadiens dans la pratique de faire des bénéfices.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, c'est sans doute la première fois dans l'histoire de notre pays qu'un ministre prend aussi à la légère le gaspillage de treize millions de dollars venant de la poche des citoyens. Jusqu'ici, le ministre a refusé de dire à la Chambre si oui ou non, sachant que le programme Loto Select n'avait aucune chance de démarrer, elle a eu le bon sens de faire insérer dans les contrats passés avec les fournisseurs une clause d'annulation lui permettant d'échapper à ses obligations.

Questions orales

Les 6 et 7 décembre, le ministre s'est officiellement engagée devant la Chambre à présenter ces contrats dès qu'ils seraient terminés. Le ministre accepte-elle de s'exécuter et de préciser à la Chambre si, au moment de la signature des contrats, mettant en jeu des millions de dollars provenant de la poche des contribuables canadiens, elle a eu au moins le bon sens de faire ajouter des clauses d'annulation, en particulier dans le cas du contrat passé avec la compagnie General Instruments Ltd.?

Mme Campagnolo: Bien sûr, monsieur l'Orateur, je crois être le premier ministre du cabinet à avoir réalisé des profits de 200 millions de dollars.

Des voix: Bravo!

M. Knowlan: Oh, oh... la femme de 200 millions de dollars!

Mme Campagnolo: Une observation sexiste de la part du député d'Annapolis Valley.

M. Knowlan: Le ministre du plaisir et du jeu.

Mme Campagnolo: Quant à la question, le document qui a été signé revêt un caractère commercial pour la compagnie General Instruments, et même s'il a été résilié, il n'en conserve pas moins son caractère confidentiel de propriété commerciale. Par conséquent, la population—c'est-à-dire les contribuables Canadiens—pourrait devoir payer des dommages-intérêts si nous rendions public ce document à ce moment-ci.

Quant à la deuxième question du député au sujet de l'engagement pris par l'Ontario et le Québec, il est trop tôt pour en parler. L'entente sera conclue le 5 mars, après quoi, avec leur accord, j'envisagerai de la déposer.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, on nous dit que le camouflage va durer au moins plusieurs semaines encore. Au cours des quelques mois qui se sont écoulés entre le moment en juin, où madame le ministre a annoncé la naissance de ce programme Loto Select voué d'avance à l'avortement, et la date, en octobre, où elle en a annoncé la mort, elle a réussi à dilapider les deniers publics, dont elle était dépositaire, au rythme de \$75 par minute, 24 heures par jour et sept jours par semaine.

Dans les circonstances, madame le ministre est-elle prête à agir de la seule façon honorable qui s'offre à elle et démissionner de son poste de ministre?

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député d'Oxford a la parole.

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur l'Orateur, je regrette que le ministre ait refusé de répondre à la dernière question.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre comprendra sans doute que comme la question prêtait manifestement à discussion, je n'ai pas autorisé le ministre à y répondre.